



> Pharmaciens propriétaires

Procédure pour réactiver une demande de paiement : précisions

Depuis le 1^{er} mai 2020, toutes les demandes de réactivation d'une demande de paiement en vue de corriger ou d'annuler une transaction doivent nous être acheminées en utilisant le formulaire [Requête de réactivation de demandes de paiement](#) (4454). Nous avons amélioré ce formulaire. Nous avons ajouté une légende des raisons possibles de votre demande de réactivation. De plus, une section vous permet de mettre des commentaires à l'appui de votre demande.

Afin d'accélérer le traitement, vous devez le remplir **à l'ordinateur**. Le 1^{er} juin 2021, nous cesserons d'ailleurs de traiter ce formulaire s'il est rempli à la main.

Nous vous donnons la possibilité d'annuler et de corriger de façon autonome vos transactions dans les 14 jours suivant la transmission de la demande de paiement. Il en est de votre responsabilité d'effectuer vos ajustements à l'intérieur de ce délai afin que le dépassement de celui-ci demeure **exceptionnel**.

Quand utiliser ce formulaire?

Vous devez utiliser ce formulaire pour faire réactiver une demande de paiement en vue de la corriger ou de l'annuler. Toutefois, vous devez y recourir seulement pour des services facturés à la RAMQ **depuis 14 jours ou plus**.

Une fois votre requête traitée, nous vous téléphonerons pour vous informer de notre décision. Si votre requête est acceptée, la demande de paiement sera disponible pour une période de 14 jours, pendant laquelle vous pourrez annuler ou modifier votre service.

Nous ne traitons pas ce formulaire si nous le recevons pour une autre raison que la réactivation d'une demande de paiement. Nous ne ferons aucun retour d'appel pour vous en informer.

Pour plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à consulter la rubrique [Facturation, annulation ou correction d'une demande de paiement](#) sur notre site Web.

Actuellement, le volume des demandes reçues est très élevé. Notre délai de traitement est de 20 jours ouvrables, mais peut varier selon le volume de demandes reçues.

Nous désirons vous entendre

- Infolettres RAMQ
- Service téléphonique

Participez au sondage

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au
www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos.

Téléphone

Québec 418 780-4208
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)